



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 15 novembre 2016 — N° 208

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Montpetit (Crémazie) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'organisme Entraide Ahuntsic-Nord.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la première élection du Parti québécois et rendre hommage à MM. Léopold Marquis et Yves Bérubé, ex-députés de l'Assemblée nationale.

M. Boucher (Ungava) fait une déclaration afin de souligner la présence de jeunes Inuits en visite à Québec.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de féliciter le Conseil des bassins versants des Mille-Îles, lauréat du Gala Misez Eau.

M. Blanchette (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration afin de féliciter M. Laval Laflamme, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

15 novembre 2016

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le succès de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner le 175^e anniversaire du Registre foncier du Québec.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner la Journée de la gentillesse.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Club de l'âge d'or de Cazaville inc.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de féliciter l'Épicerie solidaire de Rosemont, lauréate du prix Coup de cœur du PMI-Montréal inc.

À 13 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

15 novembre 2016

Moment de recueillement

M. le président fait une déclaration concernant le vote ayant eu lieu le jeudi 10 novembre 2016 sur le projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Le rôle d'un parlement est de délibérer. C'est le lieu tout désigné pour faire valoir son opposition sur une question ou sur un projet de loi et tous les députés peuvent prendre la parole et participer aux débats.

Mais, un vote est un moment solennel qui a un caractère sacré et qu'il ne faut pas dénaturer. Ce qui s'est passé le 10 novembre 2016 pendant le vote va à l'encontre des principes qui sont à la base de notre démocratie et il s'agit d'une atteinte injustifiée au décorum. Il s'agit là d'une insulte aux parlementaires et à l'institution.

Le président n'acceptera jamais un tel comportement.

Du consentement unanime de l'Assemblée pour déroger à ses règles de procédure, M. Lisée, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les 40 ans de vie
parlementaire du député d'Abitibi-Ouest.

M. Lisée, chef de l'opposition officielle, M. Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme David (Gouin), M. Gendron (Abitibi-Ouest) et M. le président prennent la parole sur cette motion.

La motion est ensuite adoptée.

15 novembre 2016

Présentation de projets de loi

M. Leitão, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 112 Loi donnant suite principalement à des mesures fiscales
annoncées à l'occasion du discours sur le budget du
17 mars 2016

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 112.

Dépôts de documents

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2015-2016 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

(Dépôt n° 2749-20161115)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 octobre 2016 par Mme Lavallée (Repentigny) concernant l'intégration des parents ayant fait le choix de prendre soin et de garder à la maison leur enfant d'âge majeur dans la nouvelle mesure d'aide pour les familles d'enfants gravement malades et ayant des incapacités importantes;

(Dépôt n° 2750-20161115)

15 novembre 2016

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 octobre 2016 par M. Paradis (Lévis) concernant un troisième lien entre les villes de Québec et de Lévis.

(Dépôt n° 2751-20161115)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Caire (La Peltrie) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 16 novembre 2016, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2752-20161115)

Dépôts de pétitions

Deux extraits de pétition concernant l'opposition à la pesée des élèves dans les cours d'éducation physique sont déposés par M. Merlini (La Prairie) :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 4 336 citoyens et citoyennes du Québec;

(Dépôt n° 2753-20161115)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 14 citoyens et citoyennes du Québec.

(Dépôt n° 2754-20161115)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Merlini (La Prairie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'opposition à la pesée des élèves dans les cours d'éducation physique.

(Dépôt n° 2755-20161115)

15 novembre 2016

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 16 546 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure.
(Dépôt n° 2756-20161115)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Lisée, chef de l'opposition officielle, dépose :

Une liasse de documents contenant des noms d'entreprises.
(Dépôt n° 2757-20161115)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Un document intitulé *Liste des baux d'organismes publics avec entreprises de Georges Gantcheff*.
(Dépôt n° 2758-20161115)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 10 novembre 2016, sur la motion de Mme Vallée, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes, soit adopté.

15 novembre 2016

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **256** en annexe)

Pour : **83** Contre : **16** Abstentions : **2**

En conséquence le principe du projet de loi n° 62 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 62 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, conjointement avec M. LeBel (Rimouski), M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de l'économie sociale qui se déroule du 7 au 17 novembre 2016;

QU'elle reconnaisse l'apport important de l'économie sociale dans chacune des régions du Québec;

QU'enfin, elle souligne le rôle essentiel de cette économie pour l'ensemble de la population québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

15 novembre 2016

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Laframboise (Blainville), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'envoyer une directive claire à toutes les municipalités afin qu'aucun projet immobilier résidentiel ne soit basé sur une ségrégation religieuse ou ethnique.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 257 en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **1**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Rochon (Richelieu) et Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de rendre disponibles aux citoyennes et aux citoyens toutes les informations sur les puits de forage inactifs déjà inspectés dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour l'inspection des puits inactifs;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'accélérer l'inspection de l'ensemble des 700 puits inactifs au Québec et de mettre en place rapidement les mesures essentielles afin d'assurer la fermeture conforme des puits problématiques.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

15 novembre 2016

Conformément à l'article 186 du Règlement, Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE soit révoqué l'ordre adopté par l'Assemblée, le 10 novembre 2016, qui mandatait la Commission des finances publiques afin qu'elle tienne des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 115, Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 17, 18, 19 et 20 janvier 2017;

QU'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées
Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic
Conseil interprofessionnel du Québec
Conseil pour la protection des malades
Collège des médecins
Regroupement provincial des comités des usagers
Confédération des syndicats nationaux

15 novembre 2016

COPHAN - Regroupement québécois d'action communautaire autonome de défense collective des droits
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées
Sûreté du Québec
Barreau du Québec
Le Protecteur du citoyen
Réseau FADOQ
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
M^e Jean-Pierre Ménard, cabinet d'avocats Ménard, Martin
Fédération des préposés aux bénéficiaires du Québec
Office des professions du Québec
Centrale des syndicats du Québec
M. Richard Lévesque, Sécurité publique de Trois-Rivières
Association des policières et policiers du Québec
Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec
Association québécoise des centres communautaires pour aînés
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec
Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes
Office des personnes handicapées du Québec
Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec
Curateur public du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement,
3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

15 novembre 2016

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE la ministre de la responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 109, Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics.

15 novembre 2016

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 16 novembre 2016, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Caire (La Peltrie).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale donne le mandat au Vérificateur général du Québec de faire une vérification de l'optimisation des ressources liée à la vente d'actifs par la Société immobilière du Québec entre 2003 et 2012;

QU'elle mandate également le Vérificateur général du Québec de procéder à une vérification de tous les contrats et de toutes les ententes, incluant les baux, conclus entre des ministères et organismes du gouvernement du Québec et les entreprises de Georges Gantcheff.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

Du consentement de l'Assemblée, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 8 novembre 2016, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Cette motion se lit comme suit :

15 novembre 2016

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 57 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes 45 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, est ajourné.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 105, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, ainsi que les amendements transmis par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean).

Les amendements sont déclarés recevables.

15 novembre 2016

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 16 novembre 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 49, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 novembre 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

15 novembre 2016

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Vallée, ministre de la Justice :

(Vote n° 256)

POUR - 83

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Reid (PLQ)
Arcand (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lisée (PQ)	Richard (PQ)
Auger (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)
Barrette (PLQ)	(Sherbrooke)	Marceau (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergeron (PQ)	Fortin (PLQ)	Matte (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	Roy (PQ)
Billette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Giguère (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellet (PQ)	Simard (PLQ)
Boucher (PLQ)	Hardy (PLQ)	(Vachon)	(Dubuc)
Boulet (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Huot (PLQ)	(René-Lévesque)	Tanguay (PLQ)
Busque (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Jean (PQ)	Pagé (PQ)	Therrien (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PLQ)	Traversy (PQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	(Brome-Missisquoi)	Tremblay (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Cloutier (PQ)	LeBel (PQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	Villeneuve (PQ)
D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Proulx (PLQ)	
(Outremont)			

CONTRE - 16

Bonnardel (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Roberge (CAQ)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)	Surprenant (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Montarville)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)	
Laframboise (CAQ)	Paradis (CAQ)	Schneeberger (CAQ)	
	(Lévis)		

ABSTENTIONS - 2

David (IND)	Massé (IND)
(Gouin)	

15 novembre 2016

Sur la motion de M. Laframboise (Blainville), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau) :

(Vote n° 257)

POUR - 99

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Sherbrooke)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Auger (PLQ)	Fortin (PLQ)	Matte (PLQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	(Montarville)
Bergeron (PQ)	Fournier (PLQ)	Merlini (PLQ)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	Giguère (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Billette (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellet (PQ)	(Dubuc)
Blanchette (PLQ)	Hardy (PLQ)	(Vachon)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bonnardel (CAQ)	Huot (PLQ)	(René-Lévesque)	Spénard (CAQ)
Boucher (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boulet (PLQ)	Jean (PQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Busque (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Thériault (PLQ)
Caire (CAQ)	Kotto (PQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
Carrière (PLQ)	Laframboise (CAQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Chevarie (PLQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
Cloutier (PQ)	Legault (CAQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Coiteux (PLQ)	Léger (PQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Reid (PLQ)	
D'Amours (CAQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)	
(Outremont)	Lessard (PLQ)	Rochon (PQ)	
de Santis (PLQ)	Lisée (PQ)	Rotiroti (PLQ)	
Drolet (PLQ)	Maltais (PQ)	Rousselle (PLQ)	

ABSTENTION - 1

Massé (IND)